

Au cœur de **La Balme**

MAI 2024

Les dernières actualités de la commune



Édito

Chères Balméennes,
Chers Balméens,

Il me tient à cœur de prendre la plume aujourd'hui pour vous parler de sujets qui nous touchent tous et qui contribuent à renforcer notre bien vivre ensemble. Nous vivons entourés

de nature et de paysages magnifiques, il est de notre devoir de préserver cet héritage pour les générations futures.

Le respect de la nature est un enjeu majeur dans notre société. Chaque geste compte, qu'il s'agisse de trier nos déchets, de réduire notre consommation d'énergie ou encore de favoriser les modes de transport doux. Ainsi, je vous encourage à participer activement au recyclage en pratiquant le compostage, une méthode simple et efficace pour réduire nos déchets organiques et produire un engrais naturel. En lien avec la communauté de communes Fier et Usses, une campagne a été lancée et des composteurs vous sont offerts.

Par ailleurs, le dynamisme de notre commune passe par l'organisation de nombreuses manifestations qui favorisent les rencontres et renforcent nos liens. La fête des familles, moment privilégié où petits et grands se retrouvent pour partager des moments de joie et de convivialité offre une occasion de célébrer notre vivre ensemble, notre solidarité et notre attachement à notre ville.

Je suis particulièrement heureuse de vous annoncer que nous fêterons prochainement les 40 ans du jumelage avec la ville de Colle Umberto. Cet événement sera l'occasion de rendre hommage à la belle amitié qui nous lie à nos amis italiens. Au fil des années, de nombreux échanges culturels et sportifs ont eu lieu, renforçant ainsi notre ouverture sur le monde et notre compréhension mutuelle.

C'est grâce à votre participation active que ces événements sont possibles, et je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre implication.

Ensemble, nous pouvons continuer à construire une commune où il fait bon vivre, où le respect de la nature est une priorité, où les rencontres et les échanges sont encouragés. Je suis convaincue que notre engagement collectif permettra de préserver notre patrimoine naturel et de renforcer notre cohésion sociale.

Je vous souhaite à tous de belles rencontres et de beaux moments de partage ; je suis fière de vous accompagner dans cette aventure collective.

Séverine Mugnier

Maire de La Balme de Sillingy



Tri des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le compostage à la source est devenu obligatoire. Ce dispositif a pour but de limiter la production de déchets, et pousse les citoyens à agir en faveur de l'environnement. Pour accompagner les habitants dans cette démarche, les collectivités sont tenues de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les habitations (individuelles et collectives) aient accès à un composteur.

Bien que la législation soit entrée en vigueur récemment, certaines résidences balméennes ont pris les devants et bénéficient d'ores et déjà d'un site de compostage fonctionnel. Parmi elles, la copropriété Villas ELLEAS (Vincy) et le Foyer de Vie Les Roseaux se distinguent par leur engagement précoce dans cette démarche écologique. Nous sommes partis à leur rencontre.

Deux résidences soucieuses de la gestion des déchets

Au Foyer de Vie Les Roseaux, qui accueille une cinquantaine de résidents à l'année et quelques résidents journaliers, c'est Danièle AMODEOS, agent au foyer et actuelle référente compostage, qui a permis au projet de voir le jour au printemps 2023. Sa motivation est née du constat qu'une importante quantité de déchets organiques était générée au sein du foyer, principalement à la suite des trois repas quotidiens servis aux résidents. Elle souhaitait trouver une alternative permettant de trier et valoriser les restes alimentaires.

Quant aux Villas ELLEAS, copropriété de 62 logements, c'est Lucas RADICE, membre du syndicat de copropriété, qui a lancé l'initiative dès mai 2023. Son objectif était de favoriser l'entraide et le partage au sein de la communauté des Villas, tout en encourageant la création d'un lieu de vie convivial et en harmonie avec la nature. Ainsi, le site de compostage s'est installé au cœur des Villas courant juillet 2023, à proximité des jardins collectifs encore peu exploités, dans l'espoir de dynamiser ces espaces de vie partagés.

Une mise en place facilitée grâce à la CCFU

La mise en place de ces sites a été facilitée par l'accompagnement de la communauté de communes Fier et Usses. À travers l'organisation de séances d'information en amont, de la création et mise en place du site ainsi que de la fourniture des équipements nécessaires tels que des seaux à compost et fourches, la CCFU a grandement soutenu les résidences dans leur démarche écologique.



Patience requise : les bénéfices du compost à venir

Malgré leur bon démarrage, il convient de rappeler que le processus de compostage est un processus lent. Ce délai s'explique notamment par le fait que les composteurs n'ont été installés que récemment et que la période hivernale se caractérise par une production moindre de déchets organiques.

Néanmoins, avec le temps, les composteurs devraient atteindre leur pleine capacité et permettre aux habitants de bénéficier des bienfaits du compost.

Les retours des résidences sont jusqu'à présent positifs. Environ une dizaine de copropriétaires des Villas ELLEAS ont récupéré des seaux à compost, et le site de compostage a été bien utilisé depuis son installation.

Le compostage est voué à devenir une pratique courante, mais son adoption nécessite du temps et de la pédagogie. C'est pourquoi les référents compostage continuent d'œuvrer pour impliquer davantage les habitants dans cette démarche écologique.

Pour les particuliers

Limité à 1 composteur par foyer

Il est possible de récupérer un composteur en plastique gratuitement à la CCFU :

- En remplissant le formulaire en ligne sur le site www.fier-et-usses.com
- Par téléphone au 04 50 77 70 74

Des composteurs en bois seront proposés dès juillet, avec une participation de 47€.

Si vous habitez en immeuble et que vous souhaitez composter, contactez la CCFU ! Cette dernière peut vous accompagner dans la mise en place d'un site de compostage partagé au pied de votre immeuble.



Les 45 ans du lac et 40 ans du jumelage

Cette année, La Balme de Sillingy fête un double anniversaire : les 45 ans du lac et les 40 ans du jumelage avec Colle Umberto. Retour sur ces événements qui ont marqué la vie de notre commune...

Pourquoi un lac à La Balme ?

En 1975, La Balme compte 1 000 habitants, c'est une commune en plein essor. Le développement de la zone industrielle des Battieux, et plus particulièrement de l'usine Cricket, ainsi que les prévisions d'évolution de la population nécessitent de trouver de nouvelles ressources en eau. Après l'étude de plusieurs projets, le conseil municipal se prononce en 1974 en faveur de la création d'une réserve d'eau de 85 000 m². Le projet du lac de La Balme est né !



De la réserve d'eau à la base de loisirs

L'aménagement initial ne reçoit pas l'approbation du conseil régional car ce dernier ne peut subventionner que les lacs de plus de 20 hectares, la réserve de La Balme étant de 5 hectares et 20 ares.

Le conseil municipal du 30 avril 1976 propose donc en 1976 un nouveau projet d'agrandissement de la base de loisirs de plus de 700 hectares incluant non seulement le plan d'eau mais également le massif de la Mandallaz et la plaine de jeux située au chef-lieu, qui sera validé en février 1977 par le conseil régional.



Le premier coup de pelle est donné en 1978. Pêche, baignade, pédalo... sont des activités que les Balméens peuvent pratiquer dès l'inauguration en juin 1979.

Et aujourd'hui ?

Au fil des ans, les municipalités successives n'ont eu de cesse d'enrichir cette base de loisirs : aires de jeux, construction du restaurant, installation d'équipements sportifs, création du Parc des Jardins de Haute-Savoie et plantation de la collection nationale des cerisiers à fleurs d'Asie...

Depuis 2021, la municipalité a entrepris d'importants travaux sur l'ensemble du Domaine du Tornet. La première phase, terminée en juillet 2023 sur la partie sud, comprend la réalisation du pumptrack, l'aménagement du street workout, d'une aire de fitness et d'une aire de jeux devant la halle des sports.

Dès cet été, du mobilier urbain sera installé (bancs, tables de pique-nique, transat...) afin que chacun puisse profiter pleinement du site.



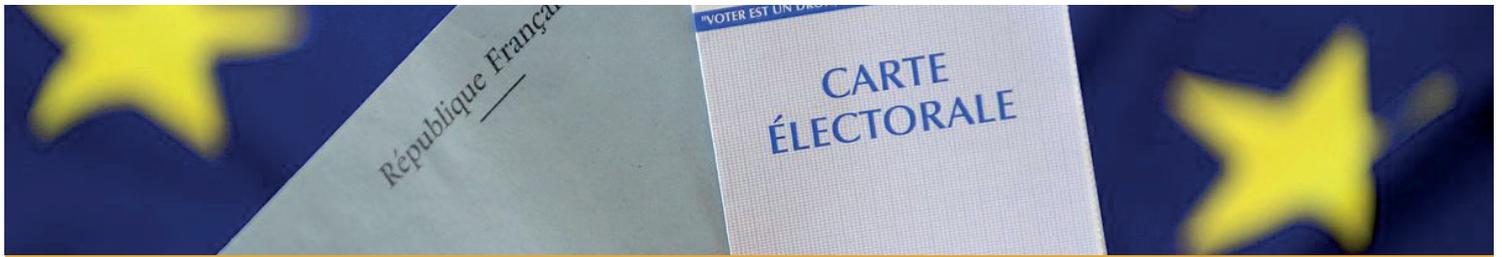
Les prochaines phases d'aménagement comprendront, entre autres, l'aménagement d'un terrain de pétanque, de gradins paysagers et la réalisation d'une aire de jeux pour enfants en contrebas du restaurant.

1984 - 2024 : 40 ans d'amitié avec Colle Umberto

C'est au début des années 1980 que naissent les premières relations entre La Balme et la ville italienne de Colle Umberto. À cette époque, des liens ont été créés avec la Maison Familiale. Des échanges chaleureux entre les municipalités, mais également entre les associations des communes ont conduit à la mise en place du jumelage.

En 1984, Georges DAVIET, Maire de La Balme de Sillingy et Romano VOLPATO, Maire de Colle Umberto, officialisent l'engagement réciproque des deux communes par la signature de la charte du jumelage.

Afin de commémorer ces 40 ans d'amitié, une délégation italienne sera présente du 6 au 8 juillet pour participer aux festivités de la fête du lac, placées sous les couleurs de l'Italie.



Élections Européennes 9 juin 2024 de 8h à 18h Salle G. DAVIET

Tous les cinq ans, les citoyens de l'Union européenne élisent les membres du Parlement européen. Les électeurs français seront appelés aux urnes le dimanche 9 juin 2024, afin d'élire leurs 81 députés européens français.

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections européennes, les Français (majeurs) doivent s'être inscrits sur les listes électorales de la commune avant le 3 mai 2024 et jouir de leurs droits civiques.

Mais contrairement à d'autres scrutins nationaux, les citoyens européens qui habitent dans un autre état membre que celui dont ils sont ressortissants peuvent également prendre part au vote.

Pour vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de la commune : rendez-vous sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)



Celui qui donne la procuration (le mandant) doit renseigner pour lui comme pour son mandataire : l'état civil, la commune de vote et le numéro d'électeur (inscrit sur la carte d'électeur).

Si vous souhaitez avoir accès à vos informations électorales, le site [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) vous permet de les retrouver.

Le mandataire peut être électeur d'une autre commune.

Comment effectuer sa procuration ?

Réalisez votre démarche entièrement en ligne

Pour les élections européennes, vous pouvez désormais déposer une demande de procuration entièrement en ligne, sans vous déplacer. Pour cela, vous devez posséder un compte Identité Numérique certifié via France Identité. La dématérialisation complète est réalisable uniquement par cette authentification et permet d'attester de votre identité de manière sécurisée. À noter : cette démarche n'est possible que si vous détenez une carte nationale d'identité électronique (CNIe), au format d'une carte bancaire.

Si vous remplissez ces conditions, il vous suffit ensuite de vous rendre sur maprocuration.gouv.fr et de vous identifier via FranceConnect.

Rendez-vous en commissariat ou brigade de gendarmerie

- Soit, vous commencez la démarche en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr en vous identifiant grâce à FranceConnect. Ensuite, avec votre référence de dossier votre pièce d'identité, vous devez vous rendre en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider la démarche. **Sans cette dernière étape, votre procuration ne sera pas prise en compte.**

- Soit, vous allez directement en commissariat ou en brigade de gendarmerie, muni de votre pièce d'identité, pour remplir le formulaire Cerfa de demande de procuration. Si vous habitez à l'étranger, vous devez vous présenter au consulat ou à l'ambassade.

FÊTE des Familles

DÈS 14H

SAMEDI 25 MAI
DOMAINE DU TORNET
PARC DES JARDINS DE HAUTE -SAVOIE

BUVETTE ET RESTAURATION - COURSE COLOR
JEUX - PORTRAITS DE FAMILLE

INSCRIPTIONS POUR LA COURSE COLOR AUPRÈS DU SERVICE PROXIMITÉ :
04 50 68 78 70 - SERVICE.PROXIMITE@LABALMEDESILLINGY.FR